



**Commune de
RIVES-D'AUTISE
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**PROCES VERBAL INTEGRAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de RIVES-D'AUTISE se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de Nieul sur l'Autise, sous la présidence de M. BOSSARD Michel, Maire de Rives-d'Autise.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice: 23
- présents : 20
- votants : 21

Date de la convocation : 05.07.2023
Date de l'affichage : 05.07.2023

Assistaient à la réunion : M. BOSSARD Michel, Mme MOINARD Mélanie, M. GEROME Philippe, Mme VIGEANT Catherine, M. OUVRARD Roland, Mme RISTOR Mathilde, M. COIRIER Jannick, Mme MALLET Sophie, M. CHAUVET Bruno, M. POITIERS Dominique, M. COIRIER Daniel, Mme LACLARE Delphine, M. FRITSCH Serge, Mme SIMON Christie, M. BRODEAU Flavien, Mme NALLET Marlène, Mme FLANDIN-THONIEL Viviane, M. POITIERS Patrice, Mme CAQUINEAU Florence et M. BUGEAUD Cyril.

Excusés : Mme BOBIN Evelyne (bon à pouvoir à Mme VIGEANT Cathy) et M. BAUDON Florent.

Absente : Mme PAGEL-GUICHET Sandrine.

Secrétaire de séance : M. POITIERS Patrice.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. POITIERS Patrice.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 05 juin 2023

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 05 juin 2023. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

INFORMATION SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION :

Section de fonctionnement :

- Devis de l'entreprise Colas pour la réalisation de Point A Temps Automatique (PATA) pour un montant de 15 120 € TTC.
- Devis du Froid Vendéen pour le remplacement de carter évaporateur d'une chambre froide au Centre du Vignaud pour un montant de 1 127,87 € TTC.
- Devis de la société Fabrègue pour la réalisation de la reliure des délibérations 2022 pour un montant de 140,40 € TTC.
- Devis d'Enedis pour la suppression du compteur Linky de l'ancien foyer des jeunes dans le cadre des travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes pour un montant de 271,20 € TTC.
- Devis de l'entreprise Mignot pour des travaux de branchements électriques pour la fête du 13 juillet pour un montant de 660,72 € TTC.

Section d'investissement :

- Devis de l'entreprise Electric Moteur pour la réalisation des alimentations électriques de la borne interactive de la mairie de Nieul-sur-l'Autise pour un montant de 1 227,82 € HT.
- Devis de Frenesis pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la création d'un préau au complexe sportif du Champ du Pas pour un montant de 980 € HT.
- Devis de l'entreprise RINEAU TP pour la réalisation des travaux de terrassement et création de la plate-forme pour le bassin de natation mobile pour un montant de 17 220 € HT.
- Devis de la SAS Atlantique Réception pour la vente et l'installation d'une structure aluminium pour le bassin de natation mobile pour un montant de 29 000 € HT.
- Devis de l'entreprise VIAUD pour la pose des extincteurs et du plan d'évacuation pour le bassin de natation mobile pour un montant de 596,99 € HT.
- Devis de la SELARL Damien VERONNEAU pour la réalisation de relevés topographiques dans le cadre des projets de voirie 2023-2024 pour un montant de 4 050,00 € HT.
- Devis de Boutin pour l'achat de 4 imprimantes pour un montant de 1 175,38 € HT.

2023-07-01	RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DES SERVICES TRANSPORTS SCOLAIRES
------------	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code des Transports et le Code de l'Education attribuent aux régions l'organisation des transports scolaires au sein de leur territoire, hors des périmètres de transports urbains.

La Région des Pays de la Loire choisit de conclure avec les organisateurs secondaires des conventions de délégation de compétences. Ainsi, la Région a transmis un projet de convention pour l'organisation et la gestion des services de transports scolaires sur la commune de Rives-d'Autise.

Cette convention a pour objet de définir le contenu de la délégation de compétences pour l'organisation du service de transports scolaires et d'en préciser les modalités d'exécution.

Pour résumer, la Région gère :

- La livraison des gilets à haute visibilité,
- La gestion du plan de transport,
- La mise à disposition du logiciel.

La commune, pour sa part, a pour missions :

- Le recueil et le traitement des informations relatives aux élèves relevant de son périmètre d'intervention.
- Le pouvoir d'initiative en matière de proposition de création, de modification et de suppression de circuits ou de points d'arrêts.
- La mise en œuvre et le suivi des sanctions en lien avec l'indiscipline des élèves dont elle assure la gestion.
- L'accès aux autres usagers aux circuits scolaires.
- La relation avec les tiers (transporteurs, établissements scolaires etc.).
- La gestion des incidents et perturbations.

La convention doit prendre effet à compter du 1^{er} septembre 2023 et prendra fin le 31 août 2026. Elle est ensuite reconductible 4 fois par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois, sans que sa durée ne puisse excéder 7 années.

Concernant les conditions financières, la Région participe aux frais de gestion à hauteur de 15 € par élève et par an relevant de son périmètre d'intervention. La Région encaisse les recettes directement et gère les remboursements éventuels. La commune fournit toutes les informations utiles aux familles et à la régie de recettes de la Région.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette convention avec la Région des Pays de la Loire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention de délégation de compétences pour l'organisation et la gestion des services transports scolaires tels que présentés ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Région des Pays de la Loire ainsi que toutes les pièces en lien avec celle-ci.

2023-07-02	SYDEV – CONVENTION POUR LA RÉNOVATION D'UN POINT LUMINEUX ET DE DEUX ARMOIRES
-------------------	--

Monsieur le Maire expose qu'une convention doit être passée avec le SyDEV fixant les modalités techniques et financières relatives à la rénovation d'un point lumineux au lieu-dit Pacouinay. De même, il y a deux horloges à remplacer dans deux armoires qui servent à gérer des secteurs de l'éclairage public. Le montant des travaux est de 3 927 € HT.

Le SyDEV prend à sa charge 50 % du coût et la participation de la commune s'élèvera donc à 1 964 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention tels que présentés ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2023-07-03	BASSIN DE NATATION MOBILE – CONVENTION AVEC LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE POUR LA MISE A DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS
-------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que la décision a été prise de créer un bassin de natation mobile sur le territoire de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise (CCVSA) permettant d'assurer l'apprentissage de la natation pour les enfants des écoles du territoire.

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de signer une convention entre la ligue Natation Pays de la Loire et la commune de Rives-d'Autise qui fixe les conditions de mise à disposition des équipements.

La ligue s'engage, pendant la durée de la convention, à :

- mettre à disposition un bassin hors sol d'apprentissage (6 m par 12 m pour 1,35 m de profondeur) et la structure technique associée afin d'assurer les obligations sanitaires en lien avec l'utilisation de ce type d'équipement.
- animer le site en relation avec les besoins de la commune.
- prendre en charge l'achat et le suivi des consommables indispensables au bon fonctionnement de l'équipement.

La Commune de Rives-d'Autise s'engage à fournir un terrain clôturé, fermé et aménagé.

Les engagements financiers des parties sont également précisés. La mise à disposition du bassin est consentie à titre gratuit.

La ligue assurera :

- Le salaire des intervenants

Ainsi que la fourniture :

- Des consommables (chimie)
- Du matériel pédagogique et de sécurité

et les refacturera à la commune de Rives-d'Autise.

La commune de Rives-d'Autise prendra en charge :

- Le coût éventuel de l'hébergement du ou des salariés
- L'électricité et l'eau nécessaires au bon fonctionnement
- Le transport du matériel, son installation et la mise en service sur le site dédié.
- Une location exceptionnelle d'exploitation pour les deux premiers mois.

La convention est conclue pour une durée à minima jusqu'aux vacances de Toussaint 2023. Cette convention est reconductible de façon tacite sous réserve d'accord entre les deux parties.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette convention avec la ligue Natation Pays de la Loire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention tels que présentés ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2023-07-04 ACQUISITION DE MATÉRIELS POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors du vote du budget général 2023, une somme de 60 000 € a été provisionnée en section d'investissement pour l'acquisition de matériel roulant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 prestataires ont été sollicités pour l'achat d'un tracteur et d'une épareuse permettant l'entretien des accotements et talus de la voirie communale.

3 offres ont été reçues en mairie et 2 prestataires ont, en plus, accepté d'effectuer une démonstration du matériel proposé sur le territoire communal.

	Groupe Tecnagri	Gamm vert (Cavac Distribution)	Equip' Jardin Atlantic
Tarif HT tracteur	38 527,00 €	31 095,88 €	34 645 € (avec la remise de 18 %)
Tarif HT épareuse	19 650 €	10 009,04 €	13 997 €
Total	58 177 €	41 104,92 €	48 642 €
Démonstration	Oui	Oui	Non
Classement	2 ^{ème}	1 ^{er}	3 ^{ème}

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ATTRIBUER l'acquisition de matériels pour les services techniques à la société Gamm vert (Cavac Distribution), compte tenu du rapport d'analyse des offres, pour un montant de 41 104,92 € HT (soit 49 325,91 € TTC).
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

M. COIRIER Jannick précise que le matériel sera livré au mois de septembre 2023.

M. GEROME Philippe a estimé que l'économie annuelle en charge de fonctionnement se situera à 5 000 € environ puisque la commune sollicitera moins d'entreprises extérieures pour effectuer ces entretiens.

2023-07-05 TARIFS COMPLÉMENTAIRES DU CENTRE DU VIGNAUD 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Centre du Vignaud accueille les stages de football du District vendéen et de la Ligue Pays de la Loire.

Dans ce cadre une prestation de nettoyage des équipements vestimentaires est demandée.

Sont proposés les tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2023 :

	TARIF UNITAIRE
MAILLOT	6,50 €
SHORT	3,20 €
BAS	3,20 €
<i>SURVETEMENT JOGGING</i>	
VESTE	12,80 €
PANTALON	12,80 €

	TARIF UNITAIRE
<i>VETEMENT DE PLUIE</i>	
VESTE	6,50 €
PANTALON	6,50 €
BLOUSON	32,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'APPLIQUER les tarifs de prestation de nettoyage des équipements vestimentaires proposés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

M. BOSSARD Michel a pris un rendez-vous avec l'Etablissement Public Foncier pour évoquer le devenir du bâtiment situé au 1 rue de la Venise Verte. A ce sujet, il annonce être convoqué au Tribunal Judiciaire d'Evry le lundi 25 septembre 2023 pour l'acquisition de ce bien immobilier.

M. BOSSARD Michel a participé à l'Assemblée Générale des Maires et Présidents des Collectivités de Vendée (A.M.P.C.V.). La thématique présentée lors de cette assemblée concernait la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.). Il propose de s'inscrire dans la démarche qui va être initiée par l'AMPCV en association avec le Service de Défense Incendie et de Secours de la Vendée et Vendée Eau. L'objectif final est de remettre à jour l'ensemble de l'environnement de cette thématique (poteaux incendies, reprise de canalisations, création de réserves incendie, etc.).

M. BOSSARD Michel annonce que la barque à chaîne a été volée. Un devis a été obtenu auprès d'une entreprise de Vix (montant 3 540 € TTC). Il est suggéré de se renseigner auprès de prestataires qui pourraient en vendre lorsque la saison touristique sera finie.

➤ Enfance-Education et animation de la vie locale

Mme VIGEANT Catherine rappelle que la décision a été prise de ne pas fermer la 5^{ème} classe. 103 enfants sont inscrits à l'école publique pour la rentrée scolaire de septembre. L'organisation actuelle de répartition des classes sur les 2 sites va être conservée. Elle informe que Mme LAURENT Sophie quitte le poste de direction. 73 enfants sont inscrits à l'école privée.

➤ Bâtiments / environnement

M. OUVRARD Roland indique que les travaux pour la rénovation thermique de la salle des fêtes de Nieul se poursuivent et respectent le planning initialement fixé.

Les services techniques ont terminé les plantations estivales.

Pour les illuminations de Noël, M. OUVRARD Roland annonce que l'Amicale des retraités va être sollicitée.

➤ Communication

Mme RISTOR Mathilde remercie les élus et les bénévoles qui ont permis le bon déroulement de Rives-d'Autis'amuse.

La préparation du concert des « Estivales de Caractère », qui a lieu le 11 juillet à l'Abbaye se termine. 140 billets ont été vendus.

Les préparatifs du feu d'artifice du 13 juillet, qui se déroulera au parc du Jarlingon, sont également bien avancés.

➤ Vie culturelle

Mme MALLET Sophie indique que la boum des jeunes a rencontré un gros succès au niveau de l'animation et de l'ambiance. 82 enfants ont participé. 287 € ont été récoltés.

Une somme de 50 € a été versée au DJ et le reste de la somme collectée remis à l'épicerie solidaire.

L'installation de la tyrolienne dans le parc du Jarlingon est prévue pour début août.

Le Conseil Municipal des Enfants poursuit son projet d'aménagement du terrain appartenant à l'évêché situé entre le restaurant scolaire et l'école privée. L'Amicale des retraités a été sollicitée pour accompagner les enfants sur ce projet et y a répondu favorablement.

Mme MALLET Sophie informe qu'une nouvelle demande a été faite par un groupe de camping caristes pour venir sur le territoire communal du 18 au 24 mars 2024.

Elle précise également qu'elle travaille déjà à l'accueil d'une autre association de camping caristes au mois de mai 2024. Environ 80 véhicules sont attendus. Ils seront stationnés sur le terrain entre la MIL et la rivière Autise.

➤ Voirie et réseaux

M. COIRIER Jannick annonce que les travaux d'aménagement de sécurité de la rue de la vallée à Denant vont démarrer.

➤ Urbanisme / Aménagement territoire

M. CHAUVET Bruno fait part du démarrage de travaux de construction de maisons individuelles dans le lotissement Les Roches Blanches.

Il Informe que la reprise des concessions au cimetière d'Oulmes doit débuter au mois de septembre.

Le Plan Communal de Sauvegarde est en cours d'actualisation (fusion nécessaire entre celui de Nieul-sur-l'Autise et celui d'Oulmes). Il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

M. GEROME Philippe informe avoir transmis un courrier à la paroisse de Benet pour que le logement du 40 bis rue de la Venise Verte devienne un logement d'urgence. Il précise que des travaux de réhabilitation seraient à prévoir.

M. GEROME Philippe annonce que la boulangerie d'Oulmes, tenue par M. et Mme GUERRA, fermera le 31 août. Ils partent à la retraite. Des démarches ont été entamées auprès de M. et Mme LAVAUD qui gèrent la boulangerie de Nieul. Des personnes sont également venues aux renseignements. M. GEROME Philippe rappelle que, dans le même temps, le bâtiment de M. et Mme CHAUVIERE reste en vente (l'ancien bar-restaurant l'Escargot Vendéen).

Un échange débute entre les conseillers municipaux sur le sujet du maintien de la boulangerie à Oulmes. Il existe quelques emplacements (site actuel de la boulangerie, locaux mis en vente par M. et Mme CHAUVIERE, le bâti du 1 rue de la Venise Verte). Tous s'accordent pour dire que la commune a son rôle à jouer sur ce sujet, soit en accompagnant un repreneur, soit en investissant dans l'achat d'un bien immobilier.

Mme SIMON Christie indique que la fréquentation touristique de la Maison de la Meunerie correspond aux attentes. Des réservations sur le mois d'août ont été validées.

M. BUGEAUD Cyril remercie Mme VIGEANT Cathy pour son investissement à la réussite de manifestations communales.

Il demande si la question des zones à Zéro Artificialisation Nette (Z.A.N.) a été abordée lors de l'Assemblée Générale de l'AMPCV. Monsieur le Maire lui répond que des élus avaient soulevé la problématique. Il précise que le Sénat travaille aujourd'hui sur d'éventuelles réformes concernant cette loi.

M. POITIERS Patrice fait remarquer que la problématique des jeunes dans le parc du Vignaud persiste. Ils investissent également le site de la Maison de la Meunerie et en particulier l'endroit qui a été aménagé en « salon de jardin » situé juste à côté du poulailler. Il souhaitait savoir où en était le projet de signalétique du parc du Vignaud. M. COIRIER Jannick lui répond qu'il a inclus l'achat de ces panneaux dans la commande qu'il passe tous les ans pour l'ensemble de la signalétique. Il vient d'achever le recensement des besoins et a sollicité des prestataires pour obtenir un chiffrage.

M. POITIERS Patrice souhaite savoir où en est le projet de zone 30 dans le centre bourg de Nieul. M. COIRIER Jannick annonce que le Conseil Départemental n'est pas favorable à la réalisation de cette zone 30 si la commune ne procède pas à des aménagements complémentaires de sécurité. Le Département estime que la zone proposée est trop longue (pour rappel du carrefour des rues du Champ Durand, Pierre Brisson et de la Pajotière jusqu'au croisement des rues Olivier Sabouraud, de la Croix Perrine et de la Poste).

M. POITIERS Patrice rappelle que le mur de soutènement entre le bief et le Vignaud est effondré en deux points.

M. BOSSARD Michel informe les élus de la réflexion et des démarches qui devront être menées pour la mise en place d'un PLUI.

Le prochain Conseil Municipal sera :

- Le lundi 7 août 2023 à 18h30.

* * * *

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 10 juillet 2023 à 20h20.

Le Maire
Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance
M. POITIERS Patrice